

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} FEVRIER 2021

Le Lundi 1^{er} février deux mil vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel HANNOFF, 1^{er} adjoint au Maire de la Mairie de Saint-Mard, en session ordinaire.

Étaient Présents :

Mrs ANTOINE, BERGHEAUD, DIAS, DOMETZ, DUTRUGE, FORET, HANNOFF, LE GALLOU, LEPROUST, MOREL, NIKOU

Mmes AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, FELON H, FELON N, GARDO, GIBERT, HOVART, HUET, LEFEVRE, MAJCHRZAK

Absents représentés :

M. Patrice DAVERDIN	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT

Absents :

M. Sébastien DAUDIER
Mme Gladys HILDERAL
M. Xavier YVON

Secrétaire de séance : Marie-Cécile GIBERT

1. VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Dans le cadre du vote des taux de l'année 2021, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Après avoir ouï cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE – de fixer les taux des taxes directes locales 2021 ainsi :

- Taxe d'habitation : 17 %
- Taxe Foncière Bâti : 21,67 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 77 %

2. VOTE DU DUBGET 2021

Madame Marie-Cécile GIBERT, Adjointe aux finances, donne une lecture détaillée au Conseil Municipal, du budget unique 2021, chapitre par chapitre, pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Le budget s'élève à 5.960.976,43 € en fonctionnement et à 3.045.315,99 € en investissement.

Après avoir ouï cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte – le budget unique qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 5.960.976,43 €
- Section d'investissement : 3.045.315,99 €
- Soit un total général de 9.006.292,42 €

3. BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNEE

Aucune festivité n'ayant eu lieu en 2021, et afin de soutenir les petites entreprises du centre ville, des bons d'achat de 50 € pour les personnes seules et de 70 € pour les couples, de plus de 65 ans ont été distribués avec les colis de fin d'année. Les bons peuvent être utilisés dans les commerces suivants : Boulangerie Lounis, Proxi Super, Leader Price, La Renommée, Saint-Mard Viandes, Salon de coiffure Harmonia, Espace Coiffure et Design'hair.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE – le paiement des bons d'achat aux entreprises ci-dessus désignées.

4. VENTE DE CONCESSIONS PAR ANTICIPATION

Le projet d'agrandissement du cimetière a été acté. Cependant, au vu du nombre de places restantes et dans l'attente de la construction du nouveau cimetière, il n'est plus possible de vendre des concessions par anticipation.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

INTERDIT – la vente de concessions par anticipation.

QUESTIONS DIVERSES

1. Restauration scolaire : nous sommes en attente des résultats de la CRAMIF. Ils sont venus effectuer des mesures d'ondes d'UVC le 14 janvier. Ils s'orientent sur une exposition aux UVC des appareils destructeurs d'insectes qui pourraient expliquer les symptômes des agents. Les agents vont être revus en février à l'hôpital de Créteil, elles sont suivies par des médecins, dermatologues, ophtalmologistes.
2. Modification de la circulation dans le clos de Saint-Mard : la circulation a été modifiée à la demande de nombreux riverains. De nombreux automobilistes passaient dans le quartier afin d'éviter les feux de l'avenue de la gare. Des contrôles de gendarmerie sont prévus pour un rappel à l'ordre pour ceux qui ne respectent le sens de circulation. Des devis ont également été demandés pour installer des ralentisseurs.
3. La crèche municipale : une signature est prévue courant février entre la société BRAVONA et l'association « Les Kangourous », on peut donc espérer un démarrage des travaux cette année.
4. La maison de santé : pour le moment pas d'avancée sur le dossier. L'aménageur s'interroge si l'emplacement initial prévu dans la ZAC est judicieux ou s'il ne faudrait pas plutôt la déplacer au niveau du centre-ville et de la crèche par exemple.
5. Chemin longeant la N2 le long de Carrefour et du magasin de bricolage : il appartient à l'AFR. L'aménageur doit l'entretenir mais pour l'instant pas de délai prévu.
6. Procédure gens du voyage : le 02/02, 2 décisions d'octroi de la force publique pour l'évacuation des gens du voyage ont été adressées à la Gendarmerie par le Préfet, suite à une ordonnance du 02 décembre pour l'un et du 20 janvier pour l'autre, et ce dans la ZAC de la Fontaine du Berger, et au lieudit avenue des deux moulins.
7. Passage piétons Allée Charles Gounod : il est toujours prévu de le faire dès que le temps le permettra car le marquage sera fait en résine et non en peinture.

La séance est levée à 20 heures